



GESTION DE LA CARTE D'IDENTITÉ

BUT

Permettre l'application d'un système d'identification permanent et uniforme pour l'ensemble des usagers du collège.

POLITIQUE

Le collège émet une carte d'identité permanente pour l'ensemble de ses usagers, pour permettre à ceux-ci l'accès à la bibliothèque, au Centre d'activités physiques, pour l'entrée au collège en dehors des heures régulières d'activités, etc.

Le Collège se réserve le droit de récupérer cette carte dans le cas où l'utilisateur quitte le collège avant son échéance.

DÉFINITIONS

Identification : le fait d'identifier à l'aide d'une carte un étudiant, un membre du personnel (photo, nom, prénom, numéro d'employé ou d'étudiant).

Permanence : le fait d'émettre une carte valide pour toute la durée de fréquentation du Collège.

Uniforme : le fait d'émettre une seule carte pour l'ensemble des usagers du Collège.

Usagers : étudiantes/étudiants et personnel actif et retraité du Collège.

APPROBATION

Le Comité de coordination du Collège, le 25 avril 1983.

Modifiée par le Comité de coordination du Collège, le 19 février 2001 .